



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction de la citoyenneté et de la légalité

N° Spécial

18 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 18 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction de la citoyenneté et de la légalité	Page
N° 2020-134	12 Août 2020	Arrêté DCL/BRGE n° 2020-134 du 12 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune de Chaville	3
Annexe arrêté N° 2020-134	12 Août 2020	ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-134 du 12 août 2020	5

Arrêté DCL/BRGE n° 2020-134 du 12 août 2020
instituant les bureaux de vote dans la commune de Chaville

**Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment l'article R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté DRE/BELP n° 2018-152 du 9 août 2018 instituant les bureaux de vote dans la commune de Chaville,

Vu la demande du maire de Chaville en date du 11 août 2020,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Chaville sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (8 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 17 : Meudon), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de Ville – Salle des mariages 1456 avenue Roger Salengro

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de **Chaville** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 12 août 2020

Le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département

Vincent BERTON

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-134 du 12 août 2020

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE SALLE DES MARIAGES	1456 avenue Roger Salengro	N° 17 - Meudon
2	FERDINAND BUISSON Gymnase	325 avenue Roger Salengro	N° 17 - Meudon
3	FERDINAND BUISSON Préau	325 avenue Roger Salengro	N° 17 - Meudon
4	GYMNASE ALPHONSE HALIMI	21 rue de la fontaine Henri IV	N° 17 - Meudon
5	PAUL BERT Salle polyvalente	1 Parvis des Ecoles	N° 17 - Meudon
6	COLLEGE JEAN MOULIN Salle des permanences	32 avenue de la résistance	N° 17 - Meudon
7	ECOLE « LE MUGUET » Préau	2 rue du colonel Marchand	N° 17 - Meudon
8	ECOLE « LES IRIS » Préau	3 avenue Saint-Paul	N° 17 - Meudon
9	GYMNASE LEO LAGRANGE »	2 rue Jean Jaurès	N° 17 - Meudon
10	ECOLE « LES JACINTHES » Préau	47 avenue de la résistance	N° 17 - Meudon
11	ATRIUM DE CHAVILLE	3 Parvis Robert Schumann	N° 17 - Meudon
12	ESPACE « MOZAÏK »	3 Parvis des Ecoles	N° 17 - Meudon
13	ANATOLE FRANCE Gymnase	3 avenue Saint-Paul	N° 17 - Meudon
14	MAISON DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE	23 rue Carnot	N° 17 - Meudon
15	MJC-25 de la Vallée	25 rue des Fontaines Marivel	N° 17 - Meudon

BUREAU DE VOTE N° 1		
Lieu de vote : HOTEL DE VILLE - SALLE DES MARIAGES		
1456 avenue Roger Salengro		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Léon Vincent	Totalité	
Avenue Berthelot	Totalité	
Avenue Curie	Totalité	
Avenue Roger Salengro	Du n°1100 au n°2102 côté pair	
Rue Alfred Fournier	Totalité	
Rue Carnot	Du 1 au 21 côté impair	Du 2 au 34 côté pair
Sente la France	Totalité	
Sente Ledoux	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 2		
Lieu de vote : FERDINAND BUISSON – GYMNASE		
325 avenue Roger Salengro		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Roger Salengro	Du 2 au 546 côté pair	
Chemin des Terrasses	Totalité	
Cité des Châtres Sacs	Totalité	
Impasse de la Brise	Totalité	
Rue de la Brise	Totalité	
Rue de la Chalandie	Totalité	
Rue de la Monesse	Totalité	
Rue de la Source	Totalité	
Rue des Jonquilles	Totalité	
Rue des Mortes Fontaines	Du 1 au 11 côté impair	Du 2 au 20 côté pair
Rue du Montalet	Totalité	
Rue Guynemer	Totalité	
Sente des Châtres Sacs	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : FERDINAND BUISSON - PREAU		
325 avenue Roger Salengro		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Roger Salengro	Du 9 au 611 côté impair	
Rue de la Porte Dauphine	Totalité	
Rue des Capucines	Totalité	
Rue des Charmeuses	Totalité	
Rue du Bouquet	Totalité	
Rue du Château	Totalité	
Rue du Clos Fleuri	Totalité	
Rue du Printemps	Totalité	
Rue Lucien Bonmarchand	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : GYMNASE ALPHONSE HALIMI		
21 rue de la Fontaine Henri IV		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue de la Fontaine Henri IV	Du 11 au 25 côté impair	Du 14 au 22 côté pair
Rue de la Passerelle	Du 0 au 100 côté impair et côté pair	
Rue du Gros Chêne	Totalité	
Rue Ernest Renan	Totalité	

BUREAU DE VOTE N° 5 Lieu de vote : PAUL BERT – SALLE POLYVALENTE 1 Parvis des Ecoles	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Roger Salengro	Du 785 au 1467 côté impair
Impasse Henri IV	Totalité
Route du Pavé des Gardes	du 1 au 23 côté impair du 2 au 42 côté pair
Rue de la Fontaine Henri IV	Du 24 au 24 C côté pair
Sente du Postillon	Totalité
BUREAU DE VOTE N°6 Lieu de vote : COLLEGE JEAN MOULIN 32 avenue de la Résistance	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Fausses Reposes	Totalité
Avenue de la Résistance	Totalité
Rue des Combattants	Totalité
Rue des Prés Aubry	Totalité
Rue du Coteau	Totalité
Rue Paul Bert	Totalité
BUREAU DE VOTE N°7 Lieu de vote : ECOLE « LE MUGUET » – PREAU 2 rue du colonel Marchand	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Rosiers	Totalité
Avenue de Louvois	Totalité
Avenue de Sully	Totalité
Avenue de Torcy	Totalité
Avenue du Parc	Totalité
Avenue Lazare Hoche	Totalité
Avenue Talamon	Totalité
Impasse des Fours à Chaux	Totalité
Route des Huit Bouteilles	Totalité
Route du Pavé des Gardes	Du 25 au 99 côté impair
Rue Anatole France	Du 9 au 27 côté impair Du 16 au 28 côté pair
Rue de Bellevue	Totalité
Rue du 8 mai 1945	Totalité
Rue du Colonel Marchand	Totalité
Rue Edouard Rougeaux	Totalité
BUREAU DE VOTE N°8 Lieu de vote : ECOLE « LES IRIS » – PREAU 3 avenue Saint-Paul	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Edouard Branly	Totalité
Avenue Ernest Cadet	Totalité
Avenue Fourchon	Totalité
Avenue Gaston Boissier	Totalité
Avenue Jean Freeman	Totalité
Avenue Michel Letellier	Totalité
Avenue Saint-Paul	Totalité
Boulevard de la Libération	Totalité
Place Gaston Audonnet	Totalité
Rue Anatole France	du 29 au 99 côté impair

BUREAU DE VOTE N°9		
Lieu de vote : GYMNASSE LEO LAGRANGE – 2 rue Jean Jaurès		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Impasse Alexis Drappier	Totalité	
Route Sablée	Totalité	
Rue Albert Perdreaux	Totalité	
Rue Alexis Drappier	Totalité	
Rue Alexis Maneyrol	Totalité	
Rue Berthe	Totalité	
Rue du Val Brisemiche	Totalité	
Rue d'Ursine	Totalité	
Rue Elphège Thomas	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Totalité	
Rue Jules Ferry	Totalité	
Rue Lamennais	Totalité	
Rue Léo Lagrange	Totalité	
Rue Léon Honoré	Totalité	
Rue Michelet	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°10		
Lieu de vote : ECOLE « LES JACINTHES » – PREAU		
47 avenue de la résistance		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Petits Bois	Totalité	
Allée Sainte-Marie	Totalité	
Avenue Sainte-Marie	Totalité	
Route de Jardy	Totalité	
Rue Charles Alby	Totalité	
Rue des Petits Bois	Totalité	
Rue du Belvédère	Totalité	
Rue du Docteur Darin	Totalité	
Rue du Père Komitas	Totalité	
Rue Emile Zola	Totalité	
Rue Marcel Sembat	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°11		
Lieu de vote : ATRIUM DE CHAVILLE		
3 Parvis Robert Schumann		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Roger Salengro	Du 613 au 783 côté impair	Du 548 au 1098 côté pair
Parvis Robert Schumann	Totalité	
Rue de la Fontaine Henri IV	Du 1 au 9 côté impair	Du 2 au 12 côté pair
Rue du Lac	Totalité	
Villa du Roi Henri IV	Totalité	
Villa Marie de Médicis	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°12		
Lieu de vote : ESPACE « MOZAÏK »		
3 Parvis des Ecoles		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Forêt	Totalité	
Avenue Roger Salengro	Du 1469 au 2311 côté impair	
Route de l'Étang St Denis	Totalité	
Rue Albert 1er	Totalité	
Rue de Barnet	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°13	
Lieu de vote : ECOLE ANATOLE FRANCE - GYMNASSE	
3 avenue Saint-Paul	
Nom de la rue	N° dans la rue
Clos de la Petite Provence	Totalité
Impasse de la Prairie	Totalité
Route du Pavé de Meudon	Totalité
Rue Anatole France	Du 28 bis au 32 côté pair
Rue de Jouy	Totalité
Rue de la Mare Adam	Totalité
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité
Rue Léon Gambetta	Totalité
Rue Marcel Rebard	Totalité
Rue Pasteur	Totalité
Rue Victor Hugo	Totalité
Rue Vital Foucher	Totalité
Rue Voltaire	Totalité
Ruelle de l'Étang	Totalité
Ruelle Gaillon	Totalité
Villa de la gare	Totalité
BUREAU DE VOTE N°14	
Lieu de vote : MAISON DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE	
23 rue Carnot	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée du Colombier	Totalité
Boulevard de la République	Totalité
Rue Alcide Delapierre	Totalité
Rue Carnot	Du 23 au 99 côté impair N° 36
Rue de la Martinière	Totalité
Rue des Glycines	Totalité
Rue des Mortes Fontaines	Du 13 au 21 côté impair Du 22 au 36 côté pair
Rue Guilleminot	Totalité
Rue Martial Boudet	Totalité
Rue Paul Vaillant Couturier	Totalité
Sente de la Martinière	Totalité
BUREAU DE VOTE N°15	
Lieu de vote : MJC – 25 de la Vallée	
25 rue des Fontaines Marivel	
Nom de la rue	N° dans la rue
Place du Marché	Du 1 au 25 côté impair
Rue Anatole France	Du 1 au 7 côté impair Du 2 au 14 côté pair
Rue de la Bataille de Stalingrad	Totalité
Rue de Viroflay	Totalité
Rue des Blanchisseurs	Totalité
Rue des Fontaines Marivel	Du 1 au 99 côté impair Du 2 au 100 côté pair
Rue des Lilas	Totalité
Rue des Violettes	Totalité
Rue Joseph Renucci	Totalité
Sente Castel	Totalité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>